



**Genus Canadian T-Bill Fund PFIC
Document d'information annuel**

AVIS FISCAL IMPORTANT AUX ACTIONNAIRES DU GENUS FONDS DE BILLETS CANADIENS (le " Fonds ") QUI ONT DES AUX OBLIGATIONS Obligations FISCALES ÉTATS-UNIS (les " américaines ").fiscales Unitholders").

Cette déclaration est destinée aux porteurs de parts du Genus Canadian T-Bill Fund qui ont des obligations en vertu fiscales américaines U.S. Internal Revenue Code of 1986, tel que modifié ("Code") et de ses règlements d'application. Elle ne concerne pas les autres porteurs de parts.

Genus Canadian T-Bill Fund (le "Fonds") peut être considéré comme une société d'investissement étrangère passive ("PFIC") telle que définie dans la section 1297(a) du Code pour l'année se terminant le 30 avril 2024, en ce qui concerne certains porteurs de parts américains.

Le PFIC Annual Information Statement ci-joint est fourni conformément aux dispositions de la Treasury Regulation Section 1.1295-1(g)(1). La notice annuelle PFIC contient des informations qui vous permettront, si vous le souhaitez et sur la base de l'avis de vos fiscaux conseillers, tenu de votre situation fiscale personnelle, de choisir de considérer le Fonds et chacune de ses filiales comme un "qualified electing fund" ("QEF").

Un porteur de parts américain qui choisit le FEQ est tenu d'inclure chaque année dans son revenu sa part proportionnelle des ordinaires bénéfices et des plus-values nettes du fonds et de ses filiales, que le ou non fonds distribue des montants à ses porteurs de parts.

Le choix du FEQ est généralement effectué sur le formulaire 8621 ("Return by a Unitholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund") au plus tard à la date limite, y compris les prolongations, pour la le revenu déclaration d'impôt sur relative à l'année fiscale à laquelle le choix se rapporte.

Lorsqu'une personne américaine est un porteur de parts d'un fonds Genus qui détient d'autres fonds Genus dans son portefeuille, cette personne est un investisseur indirect dans les fonds sous-jacents et doit déposer un formulaire de choix distinct pour chacun des fonds sous-jacents. Les informations ci-jointes sont conçues pour permettre à un porteur de parts d'effectuer un choix de FEQ à la fois pour le fonds Genus détenu directement et pour les fonds Genus sous-jacents détenus indirectement.

CES INFORMATIONS SONT FOURNIES AFIN D'AIDER LES ACTIONNAIRES À EFFECTUER DES CALCULS ET NE CONSTITUENT PAS UN CONSEIL FISCAL. LES LOIS FISCALES DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES PFICS SONT EXTRÊMEMENT COMPLEXES ET IL EST CONSEILLÉ AUX ACTIONNAIRES DE CONSULTER LEURS PROPRES CONSEILLERS FISCAUX CONCERNANT LES CONSÉQUENCES FISCALES GLOBALES DE LEUR INVESTISSEMENT RESPECTIF DANS LE FONDS ET DE LA DÉTENTION D' ACTIONS DU FONDS EN VERTU DES LOIS FÉDÉRALES, ÉTATIQUES, LOCALES ET ÉTRANGÈRES DES ÉTATS-UNIS.

De plus amples informations sur les règles relatives aux PFIC et sur le choix du QEF sont disponibles auprès de l'Internal Revenue Service, notamment sur le site Internet suivant : www.irs.gov/instructions/i8621/ch01.html

Déclaration d'de la information annuelle PFIC

(1) Le présent bulletin d'information s'applique à l'exercice fiscal du Fonds commençant le 1er mai 2023 et se terminant le 30 avril 2024.

(2) a) Votre part proportionnelle des revenus ordinaires du Fonds et de chacune de ses filiales pour l'année d'imposition spécifiée ci-dessus peut être déterminée en multipliant le nombre de parts que vous avez détenues chaque jour par chiffres des ci-dessous, et en revenus ordinaires ajoutant les sommes résultantes pour chaque jour de l'année au cours de laquelle vous avez détenu des parts du Fonds. De même, pour les parts d'une filiale du Fonds à un moment quelconque de l'année, votre quote-part indirecte des résultats ordinaires de cette filiale, indiquée dans le tableau ci-dessous, peut être déterminée en multipliant le nombre de parts que vous déteniez dans le Fonds par les chiffres des résultats ordinaires de chacune de ces filiales, et en additionnant les sommes pour chaque résultantes jour de l'année au cours de laquelle vous avez détenu des parts du Fonds.

Série de fonds détenus directement	Bénéfice ordinaire (US\$) par unité par jour
Série O	0.0103044946

Exemple : M. Jones a détenu 100 parts du Fonds 1er mai 2023 au 30 octobre 2023. Il a acheté 100 autres parts du fonds le 1er novembre 2023. M. Dupont n'a vendu aucune part du fonds au cours de l'année. Les revenus ordinaires du fonds ont été de 0,0005 \$ par part par jour. Résultat : Les revenus ordinaires pour l'de Jones M. année terminée le 30 avril 2024 sont de $(0,0005 \$ * 184 \text{ jours} * 100)$.
 $+ (0,0005 \$ * 182 \text{ jours} * 200) = 27,40 \$$. *(Remarque : cet exemple n'est donné qu'à des fins de présentation et ne pas doit être considéré comme réel).*

b) Votre part de la proportionnelle plus-value nette du Fonds pour l'année d'imposition précisée ci-dessus peut être déterminée en multipliant le nombre de parts que vous avez détenues chaque jour par les la plus-value nette chiffres de ci-dessous, en ajoutant les sommes résultantes pour chaque jour de l'année au cours vous avez détenu des parts du Fonds. De même, pour les parts d'une filiale du Fonds à un moment quelconque de l'année, votre quote-part indirecte de plus-value nette ces fonds, indiquée dans le tableau ci-dessous, peut être déterminée en multipliant le nombre de parts que vous déteniez dans le Fonds par les plus-value nette de chiffres de la chacune de ces filiales, et en additionnant les sommes ainsi obtenues pour chaque jour de l'année au cours de laquelle vous avez détenu des parts du Fonds.

Série de fonds détenus directement	Plus-values (US\$) nettes par unité par jour
Série O	0.0000000000

Exemple : M. Jones a détenu 100 parts du Fonds 1er mai 2023 au 30 octobre 2023. Il a acheté 100 parts autres du fonds le 1er novembre 2023. M. Dupont n'a vendu aucune part du fonds au cours de l'année. Les gains en capital nets du fonds ont été de 0,0005 \$ par part par jour. Résultat : Les sont de gains pour 'en capital nets de Jones M. l'année terminée le 30 avril 2024 $(0,0005 \$ * 184 \text{ jours} * 100) + (0,0005 \$ * 182 \text{ jours} * 200) = 27,40 \$$.
(Remarque : cet exemple n'est donné qu'à des présentation fins de et ne pas doit être interprété comme étant réel).

(3) Le montant des liquidités et la juste marchande valeur des autres biens distribués ou réputés distribués au cours de l'année d'imposition visée au paragraphe (1) s'établissent comme suit :

Distribution des liquidités et des biens

Série de fonds détenus directement	Trésorerie/immobilier (US\$) Distribution par unité
Série O	3.4527495401

(4) Le Fonds permettra au porteur de parts américain d'inspecter et de copier les livres permanents du Fonds, les registres et tout autre document tenu par le Fonds qui sont nécessaires pour établir que les revenus ordinaires et les plus-values nettes du Fonds, tels que définis à la section 1293(e) du Code, sont calculés conformément aux principes de l'impôt sur le revenu des États-Unis, et pour vérifier ces montants et là américain part proportionnelle .du porteur de parts

Fonds Genus Canadian T-Bill

Signature : *Stephen Au*
Titre : Directeur général
Date : février 24 2025

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT FOURNIES POUR AIDER LES ACTIONNAIRES À FAIRE DES CALCULS ET NE PAS CONSTITUENT UN CONSEIL FISCAL. LES ACTIONNAIRES SONT INVITÉS À CONSULTER LEURS PROPRES CONSEILLERS FISCAUX POUR CONNAÎTRE LES FISCALES GLOBALES CONSÉQUENCES DE LA DÉTENTION D' ACTIONS DANS LEUR SITUATION PARTICULIÈRE, EN VERTU DE LA FÉDÉRALE, ÉTATIQUE, DES ÉTATS-UNIS LÉGISLATION LOCALE OU ÉTRANGÈRE .